

Délibération du  
Pierrefeu-du-Var  
Conseil Municipal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Var

COMMUNE DE  
PIERREFEU-DU-VAR

PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 AVRIL 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	20
Pouvoirs :	4
Absents :	3

L'an deux mille dix-sept, le six avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

**Date de convocation : vendredi 31 mars 2017**

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Patrick MARTINELLI, Maire, Jean-Bernard KISTON, Louis CHESTA, Maria CANOLE, Marc BENINTENDI, Véronique LORIOT, Josette BLANC, Monique TOURNIAIRE, Eric CHAMBEIRON, Jean Luc ROVERE, Marc BIGARE, Florent FOURNIER, Gérard GHARBI, Josette IGLESIAS Priscilla BRACCO, Cécile SABIO, Déborah RYCKELYNCK, Christian BACCINO, Sylvie MATTEI, Gérard MUNOZ.

**Absent ayant donné procuration :**

- Marie-Anne ESCUDERO à Marc BENINTENDI
- Christian LAVAL à Gérard MUNOZ
- Martine MAURO à Patrick MARTINELLI
- Martine MARCEL à Christian BACCINO

**Absents non excusés :**

- Lisa CHORDA
- Thierry GIRAUD
- Cédric GAL

**Secrétaire de séance : A l'unanimité : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs), Monsieur Florent FOURNIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.**

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H04,*

*Monsieur Florent FOURNIER est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.*

*Aucune remarque n'étant faite sur le précédent compte rendu, Monsieur le Maire informe l'assemblée du fait que de la liste de l'opposition « Pierrefeu Avenir », il reste en exercice Monsieur Cédric GAL et Monsieur Thierry GIRAUD, les autres colistiers ayant envoyé leur lettre de démission.*

*Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter 1 point à l'ordre du jour:*

- *Demande d'autorisation de signature pour le Contrat de baie des îles d'or*

**\*06/04/17-01 : Informations sur les décisions municipales**

*Monsieur le Maire commence :*

- Vu la délibération en date du 30 mars 2014 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu du Var a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Locales.
- PREND ACTE des décisions municipales suivantes :

N°008-17 28/02/17	du	Contrat de maintenance avec la société STAR TRAC France pour les machins cardio et musculation du complexe sportif de la commune
N°009-17 16/03/17	du	Contrat de service de la plateforme de dématérialisation MARCOWEB avec AGYSOLFT

**\*06/04/17-02 : Mise en œuvre du règlement intérieur des salles municipales et fixation des tarifs.**

VU l'article L. 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, «*des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.* »

*Monsieur Jean Bernard KISTON 1<sup>er</sup> adjoint parle :*

La commune de Pierrefeu-du-var met à la disposition notamment des associations et des particuliers plusieurs salles municipales. L'utilisation de ces salles nécessite la mise en oeuvre de règles de sécurité et de fonctionnement.

Le règlement proposé au conseil municipal a pour but de préciser les usages, les modalités de location et les règles applicables notamment en matière de sécurité.  
Le règlement est joint à la présente délibération.

Il est également proposé d'adopter la tarification des salles.

Le Projet de règlement est joint à la présente convocation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** le règlement des salles municipales proposé en annexe

**D'ADOPTER** la tarification des salles

**\*06/04/17-03 : Création de deux postes de contrat unique d'insertion (CUI) - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).**

*Monsieur Jean Bernard KISTON, 1<sup>er</sup> adjoint prend la parole :*

« L'Arrêté n° 2015.097-0001 du 7 avril 2015 du Préfet de Région PACA, permet à titre exceptionnel de recruter des publics sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans le cadre de CUI-CAE.

Afin de renforcer les services territoriaux, il est proposé de créer deux postes de CUI CAE, à 35 heures par semaine pour une durée de 12 mois.  
Les deux postes seront affectés dans les services communaux.

La rémunération sera basée sur le SMIC en vigueur. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

## **DECIDE**

**DE CREER** 2 postes de CUI CAE à raison de 35 heures par semaine pour une durée de 12 mois.

Les deux postes seront affectés dans les services communaux.

La rémunération sera basée sur le SMIC en vigueur.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif au compte 64168.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives règlementaires.

### **\*06/04/17-04 : Recrutement d'agents saisonniers**

*Monsieur Jean Bernard KISTON expose :*

« En prévision des vacances scolaires et de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques, le service jeunesse et le service administratif.

Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3 alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non titulaires dans les conditions fixées par la Loi précitée, correspondant au grade :

- 7 adjoints techniques
- 2 adjoints administratifs
- 1 adjoint d'animation

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

## **DECIDE**

**DE CREER :**

- 7 adjoints techniques
- 2 adjoints administratifs
- 1 adjoint d'animation

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives règlementaires.

### **\*06/04/17-05 : Modification du tableau des effectifs Budget de la commune**

Monsieur Jean Bernard KISTON expose à l'assemblée qu'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, il convient de créer :

- un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- un poste d'agent de maîtrise principal

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs et les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune pour l'année 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE CREER :**

- un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- un poste d'agent de maîtrise principal

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives réglementaires.

**\*06/04/17-06 : Modification du tableau des effectifs Budget de l'eau**

Monsieur Jean Bernard KISTON explique :

« Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs et les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'eau pour l'année 2017. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE CREER** un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives réglementaires.

**\*06/04/17-07 : Vote d'une AP/CP pour l'opération de réalisation d'une station de traitement biologique des effluents phytosanitaires - 2017**

*Monsieur le Maire reprend la parole :*

Vu le règlement des AP/CP approuvé par le C.M. du 07 avril 2014;

Au regard de la nature et de la durée des travaux de réalisation d'une station de traitement des effluents phytosanitaires qui s'étaleront sur deux exercices comptables il est proposé de voter une AP/CP de la façon détaillée ci-dessous :

OPÉRATION AP/CP	MONTANT DE L'A.P. EN T.T.C. (estimation)	MONTANT DES C.P.	
		2017	2018
Réalisation d'une station de traitement des effluents phytosanitaires	<b>337.852 €</b>	100.800 €	237.052 €

Pour information, il est apparu important de proposer aux exploitants un outil technique permettant de satisfaire aux obligations règlementaires. En effet, sont autorisés l'épandage ou vidanges des effluents phytosanitaires dès lors qu'ils ont été soumis à un traitement par un procédé physique chimique ou biologique. Les effluents « épandables » peuvent alors se présenter sous forme liquide ou solide. Pour autant l'épandage n'est pas garanti. Aussi la solution technique proposée permet de minéraliser les boues au maximum. Le volume des boues produites étant réduit, elles seront soutirées uniquement tous les 3 ou 4 ans, et ne représenteront plus que 0,05% du volume total des effluents à traiter. Par ailleurs, elles seront « épandables » après réalisation d'une analyse spécifique.

Cette réalisation nécessite de créer et de mettre en place :

- Une aire de lavage d'environ 120 M<sup>2</sup> ;
- De viabiliser le site (électricité, eau, accès,...) ;
- De mettre en place le process : électricité et automatismes, cuve de stockage, station de traitement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** l'autorisation de programme pour l'opération de réalisation d'une station de traitement biologique des effluents phytosanitaires – 2017 et les crédits de paiement comme suit :

OPÉRATION AP/CP	MONTANT DE L'A.P. EN T.T.C. (estimation)	MONTANT DES C.P.	
		2017	2018
Réalisation d'une station de traitement des effluents phytosanitaires	<b>337.852 €</b>	100.800 €	237.052 €

**\* 06/04/17-08a : Approbation des comptes de gestion 2016 - ville**

*Monsieur le Maire :*

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de Monsieur le Maire de Pierrefeu-du-Var:

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE** que le compte de gestion de la ville dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, trésorier de Cuers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**\* 06/04/17-08b : Approbation des comptes de gestion 2016 – Eau**

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de Monsieur le Maire de Pierrefeu-du-Var:

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE** que le compte de gestion du service annexe de l'Eau dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, trésorier de Cuers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**\* 06/04/17-08c : Approbation des comptes de gestion 2016- Assainissement**

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de Monsieur le Maire de Pierrefeu-du-Var:

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE** que le compte de gestion du service annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, trésorier de Cuers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**\* 06/04/17-08d: Approbation des comptes de gestion 2016 - Lotissement Sareiris**

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de Monsieur le Maire de Pierrefeu-du-Var:

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE** que le compte de gestion du service annexe du lotissement « la Sareiris » dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, trésorier de Cuers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**\*06/04/17-09a : Approbation des comptes administratifs 2016- commune**

*Monsieur le Maire :*

Les comptes administratifs 2016 de la commune, du service de l'eau, de celui de l'assainissement et du lotissement de la Sareiris reflètent la comptabilité tenue par les services de l'ordonnateur (le maire) et doivent également être approuvés par le conseil Municipal ; les documents correspondants sont transmis en pièce jointe.

Vu la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles,

**SECTION FONCTIONNEMENT**

<u>TOTAL DEPENSES 2016</u> <b>8.533.381,89 €</b>	<u>TOTAL RECETTES 2016</u> <b>8.797.691,14 €</b>
---	---

Résultat exercice 2016 = ..... +264.309,25 €

Solde de clôture 2015 reporté = ..... +1.626.135,69 €

**Résultat au 31/12/2016 = ..... +1.890.444,94 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>TOTAL DEPENSES 2016</u> <b>3.126.172,55 €</b>	<u>TOTAL RECETTES 2016</u> <b>3.194.933,47 €</b>
---	---

Résultat exercice 2016 = ..... +68.760,92 €

Solde clôture 2015 reporté = ..... -1.184.624,50 €

Résultat 2016 (report à nouveau) = ... -1.115.863,58 €

Reste à réaliser Recettes = ..... +428.884 €

Reste à réaliser Dépenses = ..... -634.946,65 €

**Résultat au 31/12/2016 = ..... -1.321.926,23 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**

Après avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE : 23 voix pour : (4 pouvoirs),**

**Le maire ne prenant pas part au vote**

**ADOpte** le compte administratif 2016 de la ville, dont la balance générale est arrêtée comme ci-dessus.

**\*06/04/17-09b : Approbation des comptes administratifs 2016- EAU**

**EXPLOITATION**

<u>TOTAL DEPENSES 2016</u> <b>890.803,09 €</b>	<u>TOTAL RECETTES 2016</u> <b>898.711,09 €</b>
---	---

Résultat exercice 2016 = ..... +7.908 €

Solde de clôture 2015 reporté = ..... +198.083,17 €

**Résultat au 31/12/2016 = ..... +205.991,17 €**

**INVESTISSEMENT**

<u>TOTAL DEPENSES 2016</u> <b>211.959,62 €</b>	<u>TOTAL RECETTES 2016</u> <b>324.568,46 €</b>
---	---

Résultat exercice 2016 = ..... +112.608,84 €

Solde clôture 2015 reporté = ..... +184.108,33 €



Résultat 2016 (report à nouveau)= .... +296.717,17 €

Reste à réaliser Recettes = ..... 0 €

Reste à réaliser Dépenses = ..... -27.593 €

**Résultat au 31/12/2016= ..... +269.124,17 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**

**Après avoir délibéré,**

**A l'UNANIMITE : 23 voix pour : (4 pouvoirs),**

**Le maire ne prenant pas part au vote**

**ADOpte** le compte administratif 2016 de l'eau, dont la balance générale est arrêtée comme ci-dessus.

**\*06/04/17-09c : Approbation des comptes administratifs 2016- ASSAINISSEMENT**

**EXPLOITATION**

<u>TOTAL DEPENSES 2016</u> <b>602.101,16 €</b>	<u>TOTAL RECETTES 2016</u> <b>630.436,59 €</b>
---	---

Résultat exercice 2016 = ..... +28.335,43 €

Solde de clôture 2015 reporté = ..... +112.597 €

**Résultat au 31/12/2016 = ..... +140.932,43 €**

**INVESTISSEMENT**

<u>TOTAL DEPENSES 2016</u> <b>289.738,07 €</b>	<u>TOTAL RECETTES 2016</u> <b>437.038,78 €</b>
---	---

Résultat exercice 2016 = ..... +147.300,71 €

Solde clôture 2015 reporté = ..... +456.782,72 €

Résultat 2016 (report à nouveau) = ... +604.083,43 €

Reste à réaliser Recettes = ..... +127.500 €

Reste à réaliser Dépenses = ..... -29.793,12 €

**Résultat au 31/12/2016= ..... +701.790,31 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**

**Après avoir délibéré,**

**A l'UNANIMITE : 23 voix pour : (4 pouvoirs),**

**Le maire ne prenant pas part au vote**

**ADOpte** le compte administratif 2016 de l'assainissement, dont la balance générale est arrêtée comme ci-dessus.

**\*06/04/17-09d : Approbation des comptes administratifs 2016- LOTISSEMENT**

**EXPLOITATION**

<u>TOTAL DEPENSES 2016</u> <b>6.456 €</b>	<u>TOTAL RECETTES 2016</u> <b>6.456 €</b>
--	--

Résultat exercice 2016 = ..... 0 €

Solde de clôture 2015 reporté = ..... 0 €

**Résultat au 31/12/2016= ..... 0 €**

**INVESTISSEMENT**

TOTAL DEPENSES 2016 <b>6.456 €</b>	TOTAL RECETTES 2016 <b>0 €</b>
---------------------------------------	-----------------------------------

Résultat exercice 2016 = ..... -6.456 €  
 Solde clôture 2015 reporté = ..... +149.813,28 €  
 Résultat 2016 report à nouveau = ..... +143.357,28 €

Reste à réaliser Recettes = ..... 0 €  
 Reste à réaliser Dépenses = ..... 0 €  
**Résultat au 31/12/2016 = ..... +143.357,28 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 23 voix pour (4 pouvoirs),**  
**Le maire ne prenant pas part au vote**

**ADOpte** le compte administratif 2016 du lotissement SAREIRIS, dont la balance générale est arrêtée comme ci-dessus.

<b>*06/04/17-10a: Affectation des résultats 2016 sur 2017 : COMMUNE</b>
---

*Monsieur le Maire :*

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017 et du 20 mars 2017. Conformément aux orientations présentées dans le Débat d'Orientation Budgétaire et au R.O.B. du 02 mars 2017, Il est proposé d'affecter le résultat de section de fonctionnement du BP Ville 2016, comme indiqué ci-dessous :

**INVESTISSEMENT**

REPORT A NOUVEAU : -1.115.863,58 €

**FONCTIONNEMENT**

CHARGES	PRODUITS	SOLDE
8.533.381,89 €	8.797.691,14 €	+264.309,25 €

DÉFICIT ANTÉRIEUR	EXCÉDENT ANTÉRIEUR	SOLDE
	1.626.135,69 €	+1.626.135,69 €

<b>RÉSULTAT TOTAL</b>
<b>+1.890.444,94 €</b>

**Il est demandé d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :**

- affectation en réserve R1068 (Investissement) : **1.321.927 €**
- report en fonctionnement (R002) : **568.517,94 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**D'AFFECTER** le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

- affectation en réserve R1068 (Investissement) : **1.321.927 €**
- report en fonctionnement (R002) : **568.517,94 €**

**\*06/04/17-10b: Affectation des résultats 2016 sur 2017 : EAU**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017 et du 20 mars 2017.  
Conformément aux orientations présentées dans le Débat d'Orientation Budgétaire et au  
R.O.B. du 02 mars 2017,  
Il est proposé d'affecter le résultat de section de fonctionnement du BP EAU 2016, comme  
indiqué ci-dessous :

**INVESTISSEMENT**

REPORT A NOUVEAU: ..... +296.717,17 €

**FONCTIONNEMENT**

CHARGES	PRODUITS	SOLDE
890.803,09 €	898.711,09 €	+7.908 €

DÉFICIT ANTÉRIEUR	EXCÉDENT ANTÉRIEUR	SOLDE
	198.083,17 €	+198.083,17 €

RÉSULTAT TOTAL
<b>+205.991,17 €</b>

**Il est demandé d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit :**

- affectation en réserve R1068 Investissement :.....0 €
- report en fonctionnement (R002) :.....205.991,17 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**

Après avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**D'AFFECTER** le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

- affectation en réserve R1068 Investissement :.....0 €
- report en fonctionnement (R002) :.....205.991,17 €

**\*06/04/17-10c: Affectation des résultats 2016 sur 2017 : ASSAINISSEMENT**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017 et du 20 mars 2017.  
Conformément aux orientations présentées dans le Débat d'Orientation Budgétaire et au  
R.O.B. du 02 mars 2017,  
Il est proposé d'affecter le résultat de section de fonctionnement du BP ASSAINISSEMENT  
2016, comme indiqué ci-dessous :

**INVESTISSEMENT**

REPORT A NOUVEAU: **+604.083,43 €**

**FONCTIONNEMENT**

CHARGES	PRODUITS	SOLDE
602.101,16 €	630.436,59 €	+28.335,43 €

DÉFICIT ANTÉRIEUR	EXCÉDENT ANTÉRIEUR	SOLDE
	112.597 €	+112.597 €

RÉSULTAT TOTAL
<b>+140.932,43 €</b>

**Il est demandé d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit :**

- affectation en réserve R1068 (Investissement) : **0 €**
- report en fonctionnement (R002) : ..... **140.932,43 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**D'AFFECTER** le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

- affectation en réserve R1068 (Investissement) : **0 €**
- report en fonctionnement (R002) : **140.932,43 €**

**\*06/04/17-10d: Affectation des résultats 2016 sur 2017 : LOTISSEMENT**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017 et du 20 mars 2017.  
Conformément aux orientations présentées dans le Débat d'Orientation Budgétaire et au R.O.B. du 02 mars 2017,  
Il est proposé d'affecter le résultat de section de fonctionnement du BP LOTISSEMENT 2016, comme indiqué ci-dessous :

**INVESTISSEMENT :**

REPORT A NOUVEAU: ..... **+143.357,28 €**

**FONCTIONNEMENT :**

CHARGES	PRODUITS	SOLDE
6.456 €	6.456 €	0 €

DÉFICIT ANTÉRIEUR	EXCÉDENT ANTÉRIEUR	SOLDE
0 €	0 €	0 €

RÉSULTAT TOTAL
0 €

**AFFECTATION :**

- affectation en réserve R1068 (Investissement) : ..... 0 €
- report en fonctionnement (R002) : ..... 0 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**D'AFFECTER** le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

- affectation en réserve R1068 (Investissement) : **0 €**
- report en fonctionnement (R002) : **0 €**

**\*06/04/17-11 : vote des taux de fiscalité 2017**

Monsieur le maire informe l'assemblée :

« Considérant les termes de la Loi du 10 Janvier 1980 prévoyant la fixation par les Conseils Municipaux des taux d'imposition des taxes directes locales,

Considérant que les informations communiquées le 27 mars 2017 par les services fiscaux dans l'état 1259 COM pour l'année 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017 et du 20 mars 2017,

Compte tenu de la configuration budgétaire pour 2017, il est proposé de ne pas modifier les taux et de les fixer comme suit :

- taxe d'habitation : ..... **10,80 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : ..... **22,38 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : .... **88,95 %**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE** de fixer le taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2017, selon le détail ci-dessous :

- taxe d'habitation : ..... **10,80 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : ..... **22,38 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : .... **88,95 %**

**\* 06/04/17-12 : Subventions communales : exercice 2017**

Le Maire soumet à l'Assemblée la liste des Associations Locales (en annexe) attributaires d'une subvention pour l'exercice 2017.

Il indique que les présidents et les trésoriers d'une association ne prennent pas part au vote et doivent quitter la salle.

➤ **\* 06/04/17-12a : subvention communale à l'association de défense de l'environnement pierrefeucaïn :**

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de subvention pour l'association de Défense de l'Environnement Pierrefeucaïn, pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 22 voix pour (dont 3 pouvoirs)**  
(Madame Martine MARCEL ET Monsieur BACCINO ne participent pas au vote)

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 € au titre des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017 de l'association de Défense de l'Environnement Pierrefeucaïn.

➤ **\* 06/04/17-12 b : subvention communale au comité des fêtes :**

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de subvention pour le comité des fêtes, pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**

**Après avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE : 22 voix pour : (dont 3 pouvoirs)**

(Messieurs Gérard MUNOZ et Christian LAVAL ne participent pas au vote)

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 43 000 € au titre des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017 du comité des fêtes.

➤ \* **06/04/17-12 c: subvention communale au Club Henri Paguet**

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de subvention pour le club Henri Paguet, pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**

**Après avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE : 22 voix pour : (dont 4 pouvoirs)**

(Mesdames IGLESIAS Josette et BLANC Josette ne participent pas au vote)

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 2000 € au titre des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017 à au club Henri Paguet.

➤ \* **06/04/17-12 d : subvention communale à la Féerie des Séniors**

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de subvention pour la Féerie des Séniors, pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**

**Après avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE : 23 voix pour : (dont 4 pouvoirs)**

(Madame IGLESIAS Josette ne participe pas au vote)

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 € au titre des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017 à la Féerie des Séniors.

➤ \* **06/04/17-12 e : subvention à la société de Chasse**

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de subvention pour la société de chasse « Lou Bouscarlo », pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**

**Après avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE : 23 voix pour : (dont 4 pouvoirs)**

(Monsieur ROVERE Jean Luc ne participe pas au vote)

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 2000 € au titre des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017 à la société de Chasse.

➤ \* **06/04/17-12 f : subvention à l'association « Lei Roudaire»**

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de subvention pour l'association des marcheurs « Lei Roudaire », pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**

**Après avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE : 23 voix pour : (4 pouvoirs)**

(Madame Priscilla BRACCO ne participe pas au vote)

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 1300 € au titre des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017 à l'association des marcheurs « Lei Roudaire ».

➤ \* **06/04/17-12 g : subvention au Rugby Club Pierrefeucaïn**

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de subvention pour le Rugby Club Pierrefeu, pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 23 voix pour ( dont 4 pouvoirs)**  
(Monsieur Marc BIGARE ne participe pas au vote)

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 6 000 € au titre des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017 au Rugby Club.

➤ \* **06/04/17-12 h : subvention à l'association « PETRA FOCO »**

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de subvention pour PETRA FOCO, pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 23 voix pour : (dont 4 pouvoirs)**  
(Monsieur Marc BIGARE ne participe pas au vote)

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 300 € au titre des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017 à l'association PETRA FOCO.

➤ \* **06/04/17-12 i : subvention à l'USCP**

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de subvention pour l'USCP, pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 23 voix pour : (dont 4 pouvoirs)**  
(Monsieur Jean Bernard KISTON ne participe pas au vote)

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 20 000 € au titre des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017 à l'association USCP.

➤ \* **06/04/17-12 : subvention à l'association Terre de Partage**

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de subvention pour l'association TERRE DE PARTAGE, pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 23 voix pour : (dont 4 pouvoirs)**  
(Monsieur Eric CHAMBEIRON ne participe pas au vote)

➤ \* **06/04/17-12 i : subvention communale aux autres associations Pierrefeucaïnes :**

Suivant la liste des Associations Locales attributaires d'une subvention pour l'exercice 2017 soumise à l'assemblée communale, le Maire soumet au vote les montants des subventions proposées pour les associations dont le vote n'est pas encore intervenu.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (4 pouvoirs)**

**DECIDE** d'attribuer les montants de subventions prévus dans la liste jointe à l'assemblée et concernant l'exercice 2017 des associations locales dont le vote n'est pas encore intervenu.

**\*06/04/17-13 : Vote de la contribution du B.P. 2017 ville au B.P. 2017 de l'assainissement**

Monsieur le Maire explique que la collecte et le traitement des eaux pluviales constituent une charge affectée normalement au budget communal.

Or, compte tenu de l'existence de raccordements « sauvages » de branchements pluviaux sur le réseau d'assainissement de la commune, les eaux pluviales ainsi collectées sont dirigées vers la station d'épuration ; de sorte que le budget du service de l'assainissement apporte bien involontairement son concours au traitement de ces eaux, en supportant une charge qui ne lui incombe pas.

Dans ces conditions, la collectivité responsable doit alors verser une contribution au budget du service annexe, destinée à couvrir les dépenses supplémentaires que lui occasionne cet afflux de volumes à traiter.

Les modalités de fixation de cette contribution diffèrent selon que le réseau de collecte des eaux pluviales est de type unitaire, ou de type séparatif.

La circulaire interministérielle n°78-545 du 12 décembre 1978 a déterminé une amplitude du niveau de participation établie selon le type de réseau, conformément au détail ci-dessous :

La Ville disposant principalement d'un réseau unitaire, il est donc nécessaire de verser une contribution, au titre des eaux pluviales, du budget communal au budget du service de l'assainissement, géré en régie directe, qui pourrait être établie sur la base des pourcentages suivants :

- 20 % des charges de fonctionnement
- 30 % des charges d'amortissement technique et des intérêts des emprunts

Pour 2017 le montant est arrêté à la somme de : **56.350,66 €.**

La fiche de calcul est présentée en pièce jointe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**APPROUVE** les pourcentages indiqués ci-dessus pour le calcul de cette contribution, ainsi que le versement au titre de l'année 2017 du budget général au budget de l'assainissement, d'une somme de **56.350,66 euros** établie conformément au document ci-annexé.

Les crédits budgétaires correspondant seront inscrit au Budget primitif 2016 selon de le détail suivant :

- Budget communal : article D.658-fonction 811
- Budget du service de l'assainissement : article R.7063



**\* 06/04/17-14 a : Adoption des budgets primitifs 2017 - VILLE**

Monsieur le Maire de Pierrefeu du var soumet au Conseil municipal les propositions de dépenses et de recettes qui constituent le Budget Primitif 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,  
Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 02 mars 2017,  
Vu la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Compte tenu de la décision de reprise des résultats 2016 et après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire de Pierrefeu du var,

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires L.2313-1 et L.3313-1 du C.G.C.T. le budget est accompagné d'une note de présentation synthétique jointe.

Les budgets primitifs 2017 sont équilibrés en dépenses et en recettes et sont présentés dans le document budgétaire annexé à la convocation.

	FONTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	<b>9.393.729,96</b>	<b>4.071.011,17</b>	<b>13.464.741,13</b>
RECETTES	<b>9.393.729,96</b>	<b>4.071.011,17</b>	<b>13.464.741,13</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**ADOpte** le présent budget primitif 2017 de la ville de Pierrefeu-du-var et précise que le vote s'est effectué :

Pour la section d'investissement :

- Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **4.071.011,17 €**

Pour la section de fonctionnement:

- Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **9.393.729,96 €**

**\* 06/04/17-14 b : Adoption des budgets primitifs 2017 - EAU**

Monsieur le Maire de Pierrefeu du var soumet au Conseil municipal les propositions de dépenses et de recettes qui constituent le Budget Primitif 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,  
Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 02 mars 2017,

Compte tenu de la décision de reprise des résultats 2016 et après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire de Pierrefeu du var,

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires L.2313-1 et L.3313-1 du C.G.C.T. le budget est accompagné d'une note de présentation synthétique jointe.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	<b>1.187.434,18</b>	<b>1.003.312,04</b>	<b>2.190.746,22</b>
RECETTES	<b>1.187.434,18</b>	<b>1.003.312,04</b>	<b>2.190.746,22</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**ADOpte** le présent budget primitif 2017 de l'eau de Pierrefeu-du-var et précise que le vote s'est effectué :

Pour la section d'investissement :

- Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1.003.312,04 €**

Pour la section de fonctionnement:

- Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1.187.434,18 €**

<b>* 06/04/17-14 c : Adoption des budgets primitifs 2017 - ASSAINISSEMENT</b>
---

Monsieur le Maire de Pierrefeu du var soumet au Conseil municipal les propositions de dépenses et de recettes qui constituent le Budget Primitif 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,  
Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 02 mars 2017,

Compte tenu de la décision de reprise des résultats 2016 et après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire de Pierrefeu du var,

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires L.2313-1 et L.3313-1 du C.G.C.T. le budget est accompagné d'une note de présentation synthétique jointe.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	<b>769.453,66</b>	<b>1.060.396,39</b>	<b>1.829.850,05</b>
RECETTES	<b>769.453,66</b>	<b>1.060.396,39</b>	<b>1.829.850,05</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**ADOpte** le présent budget primitif 2017 de l'assainissement de Pierrefeu-du-var et précise que le vote s'est effectué :

Pour la section d'investissement :

- Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1.060.396,39 €**

Pour la section de fonctionnement:

- Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **769.453,66 €**

**\* 06/04/17-14 d : Adoption des budgets primitifs 2017 - LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire de Pierrefeu du var soumet au Conseil municipal les propositions de dépenses et de recettes qui constituent le Budget Primitif 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,  
Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 02 mars 2017,

Compte tenu de la décision de reprise des résultats 2016 et après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire de Pierrefeu du var,

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires L.2313-1 et L.3313-1 du C.G.C.T. le budget est accompagné d'une note de présentation synthétique jointe.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	<b>143.357,28</b>	<b>143.357,28</b>	<b>286.714,56</b>
RECETTES	<b>143.357,28</b>	<b>143.357,28</b>	<b>286.714,56</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**ADOpte** le présent budget primitif 2017 du lotissement de Pierrefeu-du-var et précise que le vote s'est effectué :

Pour la section d'investissement :

- Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **143.357,28 €**

Pour la section de fonctionnement:

- Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **143.357,28 €**

***Monsieur le Maire tient à remercier le personnel administratif d'une part, qui est beaucoup sollicité durant cette période de préparation du budget et d'autre part, le personnel des services techniques pour tous les travaux réalisés sur la commune. Le bilan est satisfaisant malgré la baisse des dotations de l'Etat.***

**\*06/04/17- 15a : Demande de subventions 2017 – Agence de l'Eau – Réalisation d'une station de traitement biologique des effluents phytosanitaires.**

*Monsieur le Maire expose :*

La Mairie de Pierrefeu-du-var a fait réaliser une étude afin de vérifier la faisabilité de la mise en place sur son territoire communal d'une unité de lavage et de traitement des effluents phytosanitaires.

L'activité agricole et économique de Pierrefeu-du-var est largement tournée vers la production de vins de grande renommée produits dans les 14 domaines et la cave coopérative de Pierrefeu.

Il est apparu important de proposer aux exploitants un outil technique permettant de satisfaire aux obligations règlementaire. En effet, sont autorisés l'épandage ou vidanges des effluents phytosanitaires dès lors qu'ils ont été soumis à un traitement par un procédé physique chimique ou biologique. Les effluents épandables peuvent alors se présenter sous forme liquide ou solide. Pour autant l'épandage n'est pas garanti. Aussi la solution technique proposée

permet de minéraliser les boues au maximum. Le volume des boues produites étant réduit, elles seront soutirées uniquement tous les 3 ou 4 ans, et ne représenteront plus que 0,05% du volume total des effluents à traiter. Par ailleurs, elles seront épandables après réalisation d'une analyse spécifique.

Cette réalisation nécessite de créer et de mettre en place :

- Une aire de lavage d'environ 120 M<sup>2</sup> ;
- De viabiliser le site (électricité, eau, accès,...) ;
- De mettre en place le process : électricité et automatismes, cuve de stockage, station de traitement,...).

Détail estimatif des coûts :

Station de traitement :	223.900€
Achat du terrain :	6.143€
Etudes (sondages) :	2.000€
Réseau électrique (fort/faible) :	20.000€
Forage :	9.500€
Voie d'accès :	20.000€

**TOTAL OPÉRATION = 281.543€**

Le montant de la station est estimé à 223.900€ H.T. Le coût de l'opération est estimé à 281.543€ H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
<i>TRAVAUX et Mise en œuvre</i>	273.400 €	<i>Agence de l'Eau (60%)</i>	168.925,80 €
<i>Achat de terrain</i>	6.143 €	<i>Région PACA (20%)</i>	56.308,60 €
<i>ÉTUDES, sondages, ...</i>	2.000 €	<i>AUTOFINANCEMENT</i>	56.308,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>281.543 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>281.543 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible à l'Agence de L'Eau.

**\*06/04/17- 15b : Demande de subventions 2017 – Région PACA– Réalisation d'une station de traitement biologique des effluents phytosanitaires.**

*Monsieur le Maire expose :*

La Mairie de Pierrefeu-du-var a fait réaliser une étude afin de vérifier la faisabilité de la mise en place sur son territoire communal d'une unité de lavage et de traitement des effluents phytosanitaires.

L'activité agricole et économique de Pierrefeu-du-var est largement tournée vers la production de vins de grande renommée produits dans les 14 domaines et la cave coopérative de Pierrefeu.

Il est apparu important de proposer aux exploitants un outil technique permettant de satisfaire aux obligations règlementaire. En effet, sont autorisés l'épandage ou vidanges des effluents phytosanitaires dès lors qu'ils ont été soumis à un traitement par un procédé physique chimique ou biologique. Les effluents épandables peuvent alors se présenter sous forme liquide ou solide. Pour autant l'épandage n'est pas garanti. Aussi la solution technique proposée permet de minéraliser les boues au maximum. Le volume des boues produites étant réduit, elles seront soutirées uniquement tous les 3 ou 4 ans, et ne représenteront plus que 0,05% du volume total des effluents à traiter. Par ailleurs, elles seront épandables après réalisation d'une analyse spécifique.

Cette réalisation nécessite de créer et de mettre en place :

- Une aire de lavage d'environ 120 M<sup>2</sup> ;
- De viabiliser le site (électricité, eau, accès,...) ;
- De mettre en place le process : électricité et automatismes, cuve de stockage, station de traitement,...).

Détail estimatif des coûts :

Station de traitement :	223.900€
Achat du terrain :	6.143€
Etudes (sondages) :	2.000€
Réseau électrique (fort/faible) :	20.000€
Forage :	9.500€
Voie d'accès :	20.000€

**TOTAL OPÉRATION = 281.543€**

Le montant de la station est estimé à 223.900€ H.T. Le coût de l'opération est estimé à 281.543€ H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
<i>TRAVAUX et Mise en œuvre</i>	273.400 €	<i>Agence de l'Eau (60%)</i>	168.925,80 €
		<i>Région PACA (20%)</i>	56.308,60 €
<i>Achat de terrain</i>	6.143 €		
<i>ÉTUDES, sondages, ...</i>	2.000 €	<i>AUTOFINANCEMENT</i>	56.308,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>281.543 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>281.543 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible à la REGION PACA ;

**\*06/04/17-16a : Demande de subventions 2017 - Département du Var- Réhabilitation du centre technique communal.**

Monsieur le Maire expose :

Pour information, il est apparu important de réhabiliter le centre technique communal afin de répondre notamment aux demandes des agents en matière de qualité de vie dans le milieu du travail mais également remettre aux normes les locaux (douches, vestiaires,...) et améliorer l'isolation du C.T.M. La question de l'accessibilité sera également traitée.

Le montant des travaux est estimé à 265.000 € H.T. soit 318.000 € T.T.C. Le coût de l'opération est évalué à 304.417 € H.T. soit 365.300,40 € T.T.C. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
TRAVAUX	265.000 €	Département (40%)	121.767 €
		Région PACA (40%)	121.767 €
M.O. & ÉTUDES	39.417 €	AUTOFINANCEMENT	60.883 €
<b>TOTAL</b>	<b>304.417 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>304.417 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
Après avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible au partenaire financier suivant : Département du Var, pour la Réhabilitation du centre technique communal

**\*06/04/17-16b : Demande de subventions 2017 – REGION PACA– Réhabilitation du centre technique communal.**

Monsieur le Maire expose :

Pour information, il est apparu important de réhabiliter le centre technique communal afin de répondre notamment aux demandes des agents en matière de qualité de vie dans le milieu du travail mais également remettre aux normes les locaux (douches, vestiaires,...) et améliorer l'isolation du C.T.M. La question de l'accessibilité sera également traitée.

Le montant des travaux est estimé à 265.000 € H.T. soit 318.000 € T.T.C. Le coût de l'opération est évalué à 304.417 € H.T. soit 365.300,40 € T.T.C. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
TRAVAUX	265.000 €	Département (40%)	121.767 €
		Région PACA (40%)	121.767 €
M.O. & ÉTUDES	39.417 €	AUTOFINANCEMENT	60.883 €
<b>TOTAL</b>	<b>304.417 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>304.417 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
Après avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible au partenaire financier suivant : Région PACA, pour la réhabilitation du centre technique communal

**\*06/0404/17-17 : Demande de subvention 2017 – Département du Var – Réalisation d'un skate park.**

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'annuler la délibération N°13 du 02/02/2017 est de la remplacer par la présente proposition :

La commune de Pierrefeu-du-var souhaite dans le cadre du développement d'infrastructures en faveur des équipements sportifs et de la jeunesse réaliser un skate park.

Cette réalisation fait suite aux travaux menés par le Conseil Municipal des Jeune de notre commune qui a activement œuvré sur ce dossier.

Le montant des travaux est estimé à 69.920 € H.T. soit 83.904 € T.T.C. Le coût de l'opération est évalué à 80.833 € H.T. soit 97.000 € T.T.C. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
TRAVAUX	69.920 €	Département (40%)	32.333,20 €
		F.S.I.P.L. 2017 (40%)	32.333,20 €
M.O. & ÉTUDES, Divers	10.913 €	Autofinancement	16.166,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>80.833 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80.833 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
Après avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible aux partenaires financiers suivants : Département du Var, pour la Réalisation d'un skate park.

**\*06/04/17-18 : Demande de subvention 2017 – Région PACA - Acquisition de structures et jeux extérieurs pour la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants.**

Monsieur le maire propose à l'assemblée que pour compléter l'équipement public du jardin de la liberté et proposer aux plus jeunes des activités de loisirs adaptées à leurs âges il est proposé de procéder à l'acquisition de structures et de jeux extérieurs pour la réalisation d'une aire de jeux.

Le montant de l'investissement est estimé à 8.333,33 € H.T. soit 10.000 € T.T.C. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
Acquisitions	8.333,33 €	Région PACA (60%)	5.000 €
		Réserve Parlementaire (15%)	1.250 €
		AUTOFINANCEMENT	2.083,33€
<b>TOTAL</b>	<b>8.333,33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8.333,33€</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible aux partenaires financiers suivants : Région PACA pour l'acquisition de structures et jeux extérieurs pour la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants.

**\*06/04/17-19a : Demande de subventions 2017 – Région PACA - Mise en place d'une ombrière pour la crèche municipale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour permettre aux enfants de bénéficier des extérieurs dans les meilleures conditions possibles et notamment les protéger du soleil il est proposé de compléter les équipements de la crèche municipale par l'ajout d'une ombrière.

Le montant de cette mise en place est estimé à 17.500 € H.T. soit 21.000 € T.T.C.

Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
TRAVAUX	17.500 €	C.A.F. (15%)	2.625 €
		Région PACA (50%)	8.750 €
		Réserve Parlementaire (15%)	2.625 €
		AUTOFINANCEMENT	3.500 €
<b>TOTAL</b>	<b>17.500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17.500 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible à la Région PACA pour la mise en place d'une ombrière pour la crèche municipale

**\*06/04/17-19b : Demande de subventions 2017 – CAF DU VAR - Mise en place d'une ombrière pour la crèche municipale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour permettre aux enfants de bénéficier des extérieurs dans les meilleures conditions possibles et notamment les protéger du soleil il est proposé de compléter les équipements de la crèche municipale par l'ajout d'une ombrière.

Le montant de cette mise en place est estimé à 17.500 € H.T. soit 21.000 € T.T.C.



Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
TRAVAUX	17.500 €	C.A.F. (15%)	2.625 €
		Région PACA (50%)	8.750 €
		Réserve Parlementaire (15%)	2.625 €
		AUTOFINANCEMENT	3.500 €
<b>TOTAL</b>	<b>17.500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17.500 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
Après avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible à la CAF DU VAR, pour la mise en place d'une ombrière pour la crèche municipale

**\*06/04/17-20a: Demande de subventions 2017 – Département du VAR- Acquisition de véhicules techniques pour les services de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour mener à bien les missions de la régie de l'eau et de l'assainissement il est utile d'équiper les services de moyen technique afin de réaliser au mieux les chantiers.

Le montant des acquisitions est estimé à 50.000 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
TRAVAUX	50.000 €	Département (30%)	15.000 €
		Région PACA (50%)	25.000 €
		AUTOFINANCEMENT	10.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
Après avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible au Département DU VAR pour l'acquisition de véhicules techniques pour les services de l'Eau et de l'Assainissement.

**\*06/04/17-20b: Demande de subventions 2017 – REGION PACA– Acquisition de véhicules techniques pour les services de l’Eau et de l’Assainissement**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que pour mener à bien les missions de la régie de l’eau et de l’assainissement il est utile d’équiper les services de moyen technique afin de réaliser au mieux les chantiers.

Le montant des acquisitions est estimé à 50.000 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
TRAVAUX	50.000 €	Département (30%)	15.000 €
		Région PACA (50%)	25.000 €
		AUTOFINANCEMENT	10.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l’UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l’aide la plus importante possible à la REGION PACA pour l’acquisition de véhicules techniques pour les services de l’Eau et de l’Assainissement.

**\*06/04/17-21a : Demande de subventions 2017 – Département du Var – Mise en sécurité incendie du camping municipal**

Monsieur le Maire expose : « Le montant des travaux est estimé à 56.205 € H.T. soit 67.446 € T.T.C. Le coût de l'opération est évalué à 61.825 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
TRAVAUX	56.205 €	Département (30%)	18.547 €
		AGENCE DE L’EAU (35%)	21.639 €
		Région PACA (15%)	9.273 €
M.O. & ÉTUDES (10%)	5.620 €	AUTOFINANCEMENT	12.366 €
<b>TOTAL</b>	<b>61.825 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61.825 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**

**Après avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible au Département du Var pour la mise en sécurité incendie du camping municipal

**\*06/04/17-21b : Demande de subventions 2017 – REGION PACA – Mise en sécurité incendie du camping municipal**

Monsieur le Maire expose :

Le montant des travaux est estimé à 56.205 € H.T. soit 67.446 € T.T.C. Le coût de l'opération est évalué à 61.825 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
TRAVAUX	56.205 €	Département (30%)	18.547 €
		AGENCE DE L'EAU (35%)	21.639 €
		Région PACA (15%)	9.273 €
M.O. & ÉTUDES (10%)	5.620 €	AUTOFINANCEMENT	12.366 €
<b>TOTAL</b>	<b>61.825 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61.825 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR  
Après avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible à la REGION PACA pour la mise en sécurité incendie du camping municipal

**\*06/04/17-21c : Demande de subventions 2017 – AGENCE DE L'EAU – Mise en sécurité incendie du camping municipal**

Monsieur le Maire expose :

Le montant des travaux est estimé à 56.205 € H.T. soit 67.446 € T.T.C. Le coût de l'opération est évalué à 61.825 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
TRAVAUX	56.205 €	Département (30%)	18.547 €
		AGENCE DE L'EAU (35%)	21.639 €
		Région PACA (15%)	9.273 €
M.O. & ÉTUDES (10%)	5.620 €	AUTOFINANCEMENT	12.366 €
<b>TOTAL</b>	<b>61.825 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61.825 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible à l' AGENCE DE L'EAU pour la mise en sécurité incendie du camping municipal

**\*06/04/17-22 : Réserve Parlementaire – Acquisition de structures et jeux extérieurs pour la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants.**

Monsieur le Maire expose :

Afin de compléter l'équipement public du jardin de la liberté et proposer aux plus jeunes des activités de loisirs adaptées à leurs âges il est proposé de procéder à l'acquisition de structures et de jeux extérieurs pour la réalisation d'une aire de jeux.

Le montant de l'investissement est estimé à 8.333,33 € H.T. soit 10.000 € T.T.C. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
Acquisitions	8.333,33 €	Réserve Parlementaire (15%)	1250 €
		Région PACA (60%)	5.000 €
		AUTOFINANCEMENT	2.083,33€
<b>TOTAL</b>	<b>8.333,33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8.333,33€</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible au titre de la Réserve Parlementaire pour l'acquisition de structures et jeux extérieurs pour la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants

**\*06/04/17-23 : Réserve Parlementaire – Mise en place d'une ombrière pour la crèche municipale**

Monsieur le Maire explique : « Le montant de cette mise en place d'une ombrière est estimé à 17.500 € H.T. soit 21.000 € T.T.C. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
Mise en place de l'ombrière	17.500 €	Réserve Parlementaire (15%)	2.625 €
		AUTOFINANCEMENT	14.875 €
<b>TOTAL</b>	<b>17.500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17.500 €</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible au titre de la Réserve Parlementaire pour la mise en place d'une ombrière pour la crèche municipale

**\*06/04/17-24 : Demande de subventions 2017 – Fonds de soutien à l'investissement public local 2017 – Enveloppe 1, Part 2 – Réalisation d'un skate park.**

VU la circulaire du Préfet du Var du 3 mars 2017,

*Monsieur le Maire expose :*

En 2016, un fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local avait été créé dans le cadre de la loi de finances pour 2016.

La loi de finances pour 2017 a reconduit ce fonds de soutien à l'investissement public local. Une enveloppe financière est consacrée au financement des grandes priorités d'investissement. La part N°2 de cette enveloppe vise les opérations s'inscrivant dans les domaines considérés comme prioritaires et est ouverte à l'ensemble du bloc communal.

Parmi les 8 types d'opérations éligibles à un financement la mairie de Pierrefeu-du-var souhaite s'inscrire dans l'axe F « développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèches, aires de jeux, équipement sportifs...).

En effet, nous proposons de demander l'aide du fonds de soutien à l'investissement public local 2017 dans le cadre de la réalisation d'un skate park.

Le montant des travaux est estimé à 69.920 € H.T. soit 83.904 € T.T.C. Le coût de l'opération est évalué à 80.833 € H.T. soit 97.000 € T.T.C. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<b>NATURE DU FINANCEMENT</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>%</b>
<i>Auto-financement :</i>	16.166,60	20
<b>Emprunt :</b>	0	0
<b>Fonds de soutien à l'investissement public local 2017* :</b>	32.333,20	40
<b>SOUS-TOTAL 1 :</b>	48.499,80	60
Autres financements	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>%</b>
- DEPARTEMENT	32.333,20	40
- REGION	0	0

<b>SOUS-TOTAL 2 :</b>	32.333,20	40
<b>TOTAL :</b>	<b>80.833 €</b>	<b>100</b>

La commune de Pierrefeu-du-var sollicite un niveau d'aide le plus élevé possible afin de diminuer la part de son autofinancement qui s'effectuera sans recours à l'emprunt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible au Fonds de soutien à l'investissement public local 2017 – Enveloppe 1, Part 2 pour la réalisation d'un skate park.

**\*06/04/17-25 : Demande de subvention – Contrat Régional d'Équilibre (CRET) – Programme de réfection urbaine et d'embellissement paysager du cœur de ville.**

*Monsieur le Maire expose :*

« La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures et les intercommunalités voisines du Golfe de Saint-Tropez et de la Vallée du Gapeau ont récemment conclu un **Contrat Régional d'Équilibre Territorial avec le Conseil Régional PACA.**

Parmi les actions inscrites dans le contrat, figure la possibilité de demander une aide Régionale dans le cadre de notre programme de réfection et d'embellissement paysager du cœur de village.

L'objectif est de mettre en œuvre un schéma d'aménagement global du centre village afin de faciliter la circulation piétonne, le stationnement et créer un véritable espace public touristique, vitrine de la commune à proximité du monument le plus connu de Pierrefeu-du-var : Le Dixmude.

Cela afin notamment de permettre :

De relier les différents espaces publics entre eux afin de créer une cohérence urbaine du centre-ville.

D'affirmer une identité propre à chaque place, de créer des espaces publics structurants ayant des vocations précises et de renforcer l'identité globale du village, en créant, une charte des espaces publics qui garantit:

- Des espaces publics qualitatifs, faciles, agréables, désencombrés.
- Des commerces mieux desservis avec des terrasses plus agréables.

Le coût global de l'opération est estimé à **528.000 € H.T.** en investissement – dont **90.000 €** pour les études techniques et la faisabilité. »

Plan de financement :

<b>DÉPENSES H.T.</b>		<b>RESSOURCES H.T.</b>	
TRAVAUX	438.000 €	Région PACA - CRET	100.000 €
		Département	- €
		Autres	- €
M.O. & ÉTUDES	90.000 €	AUTOFINANCEMENT	428.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>528.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>528.000 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** l'aide la plus importante possible au titre du Contrat Régional d'Equilibre (CRET) pour le programme de réfection urbaine et d'embellissement paysager du cœur de ville.

<b>N° 06/04/17-26 : contrat de baie des iles d'or – autorisation de signature</b>
---

*Monsieur le Maire expose :*

« Le Contrat de baie constitue depuis 2007 l'outil de mise en oeuvre d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur la rade d'Hyères, ses iles et son bassin versant.

Il traduit des objectifs partagés répondant à quatre catégories d'enjeux :

- La réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques,
- La gestion durable des ressources et des milieux naturels,
- La préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques,
- L'animation de la gestion locale concertée et l'articulation avec les autres démarches existantes sur le territoire.

Chaque collectivité garde la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise technique, juridique et financière des actions qu'elle engage dans le cadre du contrat de baie. De même, les collectivités effectuent directement les demandes de subvention auprès des partenaires financiers.

Lors de sa réunion du 13 janvier 2017, le Comité de Baie des Iles d'Or a validé le Contrat de Baie et le programme d'actions pour la période 2016-2021.

Pour le compte de la commune de Pierrefeu-du-Var, les actions suivantes sont inscrites dans la programmation :

- Actualisation du Schéma directeur d'assainissement de la commune (50% d'aide de l'agence de l'Eau) ;
- Etude de faisabilité préalable aux travaux d'amélioration du système d'assainissement du hameau de la Portanière (50% d'aide de l'agence de l'Eau) ;
- Assainissement du hameau des Platanes ;
- Création d'une aire de traitement des effluents phytosanitaires (40% Agence de l'Eau, 40% FEADER)
- Amélioration du rendement du réseau d'alimentation en eau potable sur la commune
- Réduction des pertes d'eau au niveau du bassin de stockage de Sainte-Croix et optimisation du traitement. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**  
**Après avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE : 24 voix pour (dont 4 pouvoirs)**

**APPROUVE** le Contrat de Baie 2016-2021,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune observation n'étant faite, la séance est levée à 19h10.

**Le Maire,  
Patrick MARTINELLI**

**Le secrétaire de séance,  
Florent FOURNIER**